

G RAINS DE SAGESSE

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Université 
de Montréal

Les anciens sous leur baobab ont renoncé à faire la guerre, à participer aux grandes chasses ou à danser des nuits complètes au son des tambours. Ils se souviennent, racontent, donnent leur avis et distribuent leur sagesse par petits grains. Il nous semble que cela nous convient bien.

Que dire de l'UdeM!

Faire état, en quelques mots, des éléments d'importance qui affectent la vie de l'UdeM n'est pas une mince affaire. Les propos qui suivent tentent de mettre en lumière les effets les plus percutants. D'entrée de jeu, les retombées du sous-financement chronique continuent plus que jamais de menacer les œuvres vives des établissements universitaires du Québec. Dans ce contexte, la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) a entrepris une campagne d'information auprès des principaux médias. Y sont signalés les impacts négatifs sur le recrutement de candidats de grande qualité pour l'enseignement et, surtout, pour les activités de recherche de haut niveau. L'intervention est d'autant plus urgente que les programmes électoraux des partis politiques sont nettement silencieux quant à la priorité à affecter au redressement de la situation.

L'attribution aux universités québécoises des 168 millions de dollars en provenance d'Ottawa a été faite par Québec selon les cibles sectorielles retenues en priorité : l'administration, le génie et les établissements régionaux. Conséquemment, l'UdeM n'en perçoit que la portion congrue. Parallèlement, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a débloqué

les 50 M\$ retenus jusqu'ici et il a consenti à financer la location d'espaces additionnels dont l'UdeM a urgemment besoin.

Au plan local, l'absence de marge de manœuvre

budgétaire qui frappe les unités de base est très traumatisante. Les compressions rendues nécessaires pour respecter le cadre général du budget dont dispose l'UdeM ont eu, pour la FAS notamment, des effets néfastes dont le gel quasi absolu des postes libérés par les départs et la diminution substantielle des enveloppes affectées à certaines fonctions dont celle du financement des **auxiliaires** d'enseignement. Il faut, de plus, signaler le cas des unités directement affectées par la décote associée à la grille de financement maintenant en vigueur. Ces unités ne peuvent même pas retenir certains de leurs meilleurs éléments attirés par les conditions offertes ailleurs, même dans la région métropolitaine.

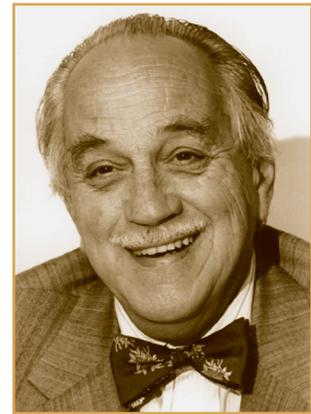


Photo : Bernard Lambert

Équipe de direction Des modifications importantes sont survenues récemment dans l'équipe de direction de l'UdeM. C'est ainsi, par exemple, 1. que Mireille Mathieu, professeure titulaire du Département de psychologie, a été nommée vice-rectrice aux affaires internationales; 2. que Donat J. Taddeo est devenu vice-recteur au développement et aux relations avec les diplômés où il succède à Guy Berthiaume recruté par l'UQAM; 3. que Raymond Lalande a été nommé au poste de vice-recteur adjoint aux études où il succède à Hélène David que le MELS a recrutée comme sous-ministre adjointe à l'enseignement supérieur.

Recherche L'Université continue de tirer profit du Programme de chaires de recherche du Canada (PCRC) créé en 2000. Dans le texte qu'il signe ci-après, René Durocher commente largement les impacts dudit programme. De son côté, l'Assemblée universitaire poursuit son étude du rapport

SOMMAIRE

1. Que dire de l'UdeM!
2. Les chaires de recherche du Canada
4. L'âgisme, sujet de préoccupation
6. Les collègues publient

Suite page 3

Les chaires de recherche du Canada

Le 21 avril 2008 le Comité de la recherche de l'Assemblée universitaire a présenté un rapport détaillé sur les impacts du Programme des chaires de recherche du Canada (PCRC) à l'Université de Montréal.

Rappelons que ce Programme a été mis sur pied en l'an 2000 par le gouvernement fédéral qui a décidé d'investir 900 millions de dollars afin de créer 2000 chaires de recherche universitaires. Le Programme comprend un nombre égal de chaires de niveau 1 (senior) subventionnées à raison de 200 000 dollars par année pendant sept ans et renouvelables. Les chaires de niveau 2 (junior) reçoivent 100 000 dollars par année pendant cinq ans, renouvelables une seule fois. De plus, toutes les chaires sont éligibles à une subvention de la Fondation canadienne de l'innovation (FCI) pour leur infrastructure. Comme ce Programme est permanent, il en coûtera au gouvernement, après 2008, quelque 300 millions de dollars par année pour assurer son maintien. Il s'agit donc d'un programme d'envergure que j'ai eu l'honneur de diriger à titre de directeur exécutif de 2000 à 2005.

Le Programme a pour but de permettre aux universités canadiennes d'exceller en recherche et de leur permettre de soutenir la concurrence avec les universités les plus réputées, en retenant ses meilleurs professeurs ou en recrutant des collègues de l'extérieur de partout dans le monde ainsi que de former un personnel hautement qualifié.

Le nombre de chaires attribuées à chaque université est fonction de sa performance dans l'obtention de subventions accordées chaque année par chacun des trois grands conseils de recherche fédéraux; le montant est calculé chaque année. Le nombre de chaires attendues à l'UdeM, selon les chiffres de 2005-2006, s'élevait à 119. Pour plus de renseignements sur le Programme voir : www.chaires.gc.ca.

À souligner que les chaires et les fonds qui l'accompagnent sont attribués à l'Université. C'est l'Université qui choisit les candidats lesquels doivent ensuite être évalués rigoureusement par un jury choisi par le PCRC et par la FCI pour les demandes d'infrastructure. Le programme est très souple et respectueux de l'autonomie et de la diversité des universités canadiennes. Par exemple, la subvention peut servir à payer le salaire et la prime du titulaire de la chaire, de même que les salaires des assistants et des techniciens; elle peut aussi payer au département les allocations de déchargement d'enseignement du titulaire, le cas échéant. L'Université peut même prélever un montant pour les frais reliés à l'administration de la chaire. Par ailleurs, l'Université et le titulaire doivent soumettre un rapport annuel sur leurs réalisations afin de pouvoir mesurer l'impact du

Programme.

Le Comité soulève plusieurs questions très pertinentes quant à l'impact des chaires sur la formation du personnel hautement qualifié, sur le volume et la qualité de la recherche, sur les unités, sur le développement de l'Université eu égard à son plan stratégique et sur la représentation des femmes.

Malheureusement les données disponibles ne permettent pas toujours, loin de là, de répondre à ces questions fort pertinentes. Pourtant les rapports annuels des titulaires et de l'Université exigés par le PCRC devraient fournir des réponses.

L'enquête menée par le Comité auprès de certaines facultés (FAS, Médecine, Droit, Éducation) indique que le processus de sélection des candidatures n'était pas toujours harmonisé avec leurs choix et a causé des irritants dont les effets persistent dans certains cas. Ce point sera repris lors du débat sur le Rapport à l'Assemblée universitaire.

L'idéal est certainement qu'il y ait un consensus entre le département, la faculté et la direction sur le choix d'un candidat, mais à un moment donné quelqu'un doit décider en fonction des meilleurs intérêts de l'Université. De plus, il ne faut pas oublier que les chaires qui sont en nombre relativement limité ne doivent pas être accordées pour fin de reconnaissance ou pour acheter la paix dans une unité.

D'autres questions ont fait l'objet de discussion. La sous-représentation des femmes comme titulaires de chaire est un point sur lequel tous s'entendent. Les femmes représentent, à l'Université, selon les statistiques de 2006, 31% du corps professoral et n'obtiennent que 15% des chaires. Il s'agit d'un problème complexe qui tient à plusieurs facteurs et qui touche l'ensemble des universités. Il n'en reste pas moins que la moyenne des femmes titulaires dans l'ensemble du Canada s'élève à 24%. De toute évidence et en toute équité, cette situation doit être corrigée.

Quant à la charge d'enseignement, on peut toujours discuter, mais il est normal que les titulaires aient un profil différent de celui de leurs collègues car ils consacrent plus de temps à la formation aux études supérieures, à l'encadrement de stagiaires post-doctoraux et à la direction d'équipes qu'à l'enseignement au premier cycle. Cependant, les données révèlent que les charges d'enseignement sont égales. Cette situation répond aux objectifs mêmes du programme qui veut favoriser le développement de la recherche et de la formation de personnel hautement qualifié. J'ajouterais que ce ne serait pas scandaleux si elle était moindre pour les titulaires de chaires, à condition que les unités soient compensées.

Finalement, quant à l'impact sur la recherche, les sommes obtenues en contrats et en subventions (excluant les montants provenant des chaires et de



la FCI) sont beaucoup plus élevés pour les titulaires de chaires.

À la suite du Rapport et du débat à l'Assemblée universitaire, il me semble que l'administration du Programme a été déficiente. Il y a eu trop d'improvisation et l'absence de règles claires a nuï à la prise de décision, à la gestion du programme et au suivi des candidats. Après tout, il s'agit d'un peu plus d'une centaine de chaires et chaque titulaire, tout comme l'Université, doit présenter au PCRC un rapport annuel détaillé.

Un responsable du Programme aurait dû suivre de manière constante et rigoureuse, avec les directeurs de département, les doyens et la direction, chacun des dossiers bien avant le moment du renouvellement. Si cela avait été fait, nous aurions des données beaucoup plus complètes et

étayées. Je ne suis pas certain qu'on ait fait un usage optimal des ressources mises à la disposition de l'Université en laissant passer des montages financiers excessifs et que l'on ait tout mis en œuvre pour mesurer avec exactitude et mettre en valeur les retombées du Programme qui, à n'en pas douter, sont très positives.

Quoiqu'il en soit, le Programme des chaires de recherche continue. Il en est à l'étape du renouvellement des chaires et l'Université commence sérieusement à corriger certaines des lacunes mentionnées pour tirer pleinement profit de ce Programme remarquable que beaucoup d'autres pays nous envient.

René Durocher

Suite de la page 1

que lui en a fait son Comité de la recherche.

Dans un ordre d'idée très voisin, il faut signaler la création de deux nouveaux programmes prestigieux à savoir 1. le Programme de chaires de recherche d'excellence du Canada offertes à 20 titulaires de recherche et à leurs équipes jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars 2. le Programme de bourses d'études supérieures du Canada-Vanier : 500 bourses au doctorat d'une valeur pouvant aller jusqu'à 50 000\$ par année. Les deux programmes sont une initiative conjointe du CRSH, du CRSNG et des IRSC.

Dans l'ensemble, les membres du corps professoral obtiennent une part importante des subventions de recherche accordées par les grands organismes subventionnaires. Il est bon de constater que la haute qualité des activités de l'Université continue d'être reconnue sur le plan international comme en font foi les classifications faites en Angleterre et en Chine. En effet, selon le classement du Times Higher Education, au sein des 100 meilleurs universités du monde, l'UdeM se classe très honorablement (93e en 2007 et 91e en 2008). Parallèlement, d'après le classement de l'Université Jiao Tong de Shanghai qui regroupe les 200 meilleures universités, l'UdeM est passée du 151e rang en 2007 au 133e rang en 2008. Bravo! Il faut espérer que ces beaux résultats ne seront pas compromis par les difficultés financières locales.

L'UdeM et le monde étudiant Les restrictions budgétaires imposées par Québec aux modalités de financement des services offerts aux étudiants ont conduit à une impasse que les associations étudiantes et la direction de l'UdeM se

sont employées à contourner. Il semble bien que plusieurs services renaîtront de leurs cendres, suite à la clarification de leur statut, par l'injection de fonds en provenance de l'UdeM et par le produit de la cotisation supplémentaire acceptée par les étudiants. Des développements concrets devraient apparaître d'ici peu.

Le CHUM Il semble bien que la saga du CHUM tire à sa fin puisque les parties en cause ont finalement donné leur appui à la plus récente (début novembre) version du projet. À cause de l'importance des enjeux et de la complexité du projet, il a fallu tout ce temps pour rallier les intervenants : le ministère de la Santé, la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), le Conseil d'administration du CHUM ainsi que l'UdeM et ses facultés directement impliquées : médecine et sciences infirmières.

Jacques St-Pierre

L'âgisme, un sujet très actuel de préoccupation

Lors de la dernière campagne électorale américaine, on a entendu dire que Barack Obama n'avait aucune chance d'être élu parce qu'il est un noir, qu'Hillary Clinton ne pouvait l'être non plus car elle est une femme et que John McCain devrait être exclu a priori de la présidence car il a 72 ans... Racisme, sexisme, âgisme.

Certes, peu de gens avouent ouvertement ces préjugés qui pourtant conditionnent profondément les comportements, d'abord dans l'isolement, puis dans la vie quotidienne. Un de nos collègues membre de l'APRUM et universitaire chevronné hésite un moment dans un corridor de son institution qu'il fréquente depuis quarante ans. Une âme charitable lui demande s'il est « égaré » et lui offre gentiment et en toute bonne foi de le remettre sur le bon chemin...

Alors que le racisme et le sexisme sont aussi anciens que l'humanité, le concept d'âgisme et ses manifestations émergent depuis peu.

Le démographe Philip Longman écrivait récemment dans le « Harvard Business Review » que « loin de stimuler l'économie, une population âgée l'affaiblit ». Selon lui, les travailleurs devront être lourdement taxés pour subvenir aux besoins d'un nombre de plus en plus élevé d'ânés; leur réaction normale sera de travailler moins, ce qui deviendra un facteur de stagnation.

Robert Butler est considéré comme le pionnier du concept d'âgisme; à la fin des années 1960, il décrit ce phénomène comme « une profonde gêne chez les jeunes et les adultes, une répugnance personnelle et un dégoût envers le vieillissement, la maladie, l'infirmité, ainsi que la peur de l'impuissance, de l'inutilité et de la mort ». L'âgisme est défini comme un ensemble de stéréotypes négatifs et d'attitudes de rejet contre les personnes âgées du seul fait de leur âge. Les manifestations de l'âgisme ont pour résultat d'engendrer des mesures discriminatoires, de ségrégation et d'exclusion.

On peut distinguer deux types d'âgisme. Le type « pacifique » que l'on retrouve dans le langage (la

majorité des locutions relatives à la vieillesse sont péjoratives) et dans les images (représentations négatives souvent humoristiques de la vieillesse). On peut aussi parler d'âgisme « hostile », enraciné principalement dans le domaine professionnel; il est associé au stéréotype d'érosion des capacités : (retraite obligatoire ou anticipée, refus a priori d'embauche, licenciements, exclusions a priori). Cette forme d'âgisme est aussi présente dans les débats relatifs à la « charge » que les ânés représenteraient pour la société et dans la question de l'équité en ce qui touche la distribution des ressources entre les générations.

Les débats en gériatrie et en gérontologie ont contribué à l'image négative des ânés en présentant la vieillesse sous son aspect dégénératif et en insistant sur les pathologies reliées à l'âge. Puis le débat s'est déplacé pour considérer les personnes âgées non comme une valeur collective mais comme un ensemble de besoins pris en bloc et de plus en plus lourds à porter pour une collectivité.

Les estimations du coût de la « charge » que poseront les ânés sont uniformément pessimistes car elles sont généralement fondées sur une estimation linéaire des dépenses ignorant l'amélioration relative de l'état de santé des individus. Les personnes vivent plus longtemps; elles sont plus en santé. Leur qualité de vie est, à 60 ans, équivalente à celles des 45-50 ans d'il y a un demi-siècle. L'espérance de vie sans incapacité augmente plus rapidement que l'espérance de vie à la naissance.

Les pratiques de marginalisation et d'exclusion ont des conséquences souvent dramatiques sur les ânés qui, très souvent, « vieillissent sur place ». La gentrification d'un quartier, l'augmentation des loyers et des taxes foncières peuvent causer le déplacement de larges segments de la population âgée. Dans les quartiers défavorisés, la violence urbaine et l'insécurité qui en découle accentuent le sentiment de peur et d'isolement des ânés.

Le phénomène d'âgisme remonte à la surface lorsque la personne âgée doit faire face à des changements importants et négocier des « transitions » : décès du conjoint, déménagement dans un appartement

ment plus exigü, admission dans une maison de retraite ou un foyer pour les aînés, etc...

Si depuis deux décennies l'étude des stéréotypes négatifs domine largement la littérature, certains scientifiques mettent de l'avant le concept de « vieillissement réussi », un ensemble de stratégies adaptatives qui contribuent au succès et à l'équilibre de la vie des aînés. Ce concept met en lumière le défi personnel que représente le succès ou l'échec de sa propre vieillesse dont la préparation débiterait d'ailleurs plusieurs années avant la prise de retraite. Cette théorie a suscité de nombreuses critiques. Certains craignent en effet que l'on « punisse » ceux et celles qui ont « raté » leur vieillissement et qui pourraient par exemple être exclus des prestations médicales à cause de leurs comportements à risque. Au surplus, ce concept ignore les facteurs socio-économiques qui jouent un rôle déterminant sur l'état de santé d'une personne.

Existe-t-il une solution à la menace que pose l'âgisme? Certains auteurs suggèrent la voie d'une meilleure compréhension voire d'une plus étroite intégration intergénérationnelle. La littérature propose d'abord une approche psychosociale qui porte sur les représentations que les jeunes et les adultes se font des personnes âgées. La démarche peut paraître sim-

pliste dans la mesure où, pour contrer le prototype négatif de la personne âgée acariâtre ou diminuée, l'orientation positive propose une image idyllique du grand-parent épanoui et souriant ou du retraité dynamique. La seconde perspective de nature économique remet en cause la thèse de l'iniquité entre les générations. Cette approche cherche à mettre en lumière la fausseté de la thèse qui minimise la contribution économique passée et actuelle des aînés et maximise les coûts inhérents à leur âge. L'âgisme n'est pas un mythe mais un fait. Les membres de l'APRUM peuvent contribuer à réduire cette menace qui risque de les toucher personnellement, en communiquant leurs opinions à notre site info@ovs-oas.org (Observatoire vieillissement et santé/observatory ageing and society, rattaché à l'Institut universitaire de gériatrie de l'Université de Montréal). C'est un premier pas pour prendre conscience du problème social que constitue l'âgisme.

Jean-Pierre Thouez

Suite de la page 6

abondamment illustré de photos, évidemment nostalgique d'une époque révolue mais que nous avons tous un peu connue, époque où on pouvait manger fort bien à Paris pour moins de deux dollars, et où les jeunes pouvaient encore faire du stop sans risquer leur vie ou sembler menacer celle des autres. Mais au-delà de la nostalgie, l'intérêt de cet ouvrage réside dans la précision des descriptions, où l'on reconnaît partout la rigueur du démographe dont la formation première s'en fait en géographie.

Je termine en signalant la parution d'un manuel de mécanique statistique intitulé *Equilibrium and Non-Equilibrium Statistical Mechanics* et publié par Carolyne M. Van Vliet. Ne comprenant rien à ce domaine, je

m'en remets au jugement de Jean-Robert Derome qui considère cet ouvrage comme « un traité de physique avancée remarquable », ajoutant qu'il aurait lui-même souhaité disposer d'un tel manuel durant ses études. « À sa lecture on comprend que l'auteure a fréquenté les grands esprits de cette discipline et que, par ses recherches, elle a poursuivi leurs travaux. [...] Les membres de l'APRUM qui ont une bonne formation en physique et en mathématiques auront intérêt à en prendre connaissance ». Avis aux intéressés...

Jean Cléo Godin

Les collègues publient...

Combien de nations autochtones vivent au Québec? Il y en a onze. Et combien d'entre elles ont été « conquises » par les Blancs? Aucune, puisque ces Autochtones n'ont été conquis « ni par les Français qui ont pénétré le territoire avec leur accord, ni par les Anglais qui se sont contentés de conquérir les Français ». Voilà ce que nous apprend Andrée Lajoie dans son livre intitulé *Conceptions autochtones des droits ancestraux au Québec* (Paris, L.G.D.J Lextenso 2008). Si j'ai bien compris, la Loi constitutionnelle de 1982 régissant le statut des Amérindiens serait difficilement applicable, tant est grande la diversité de conceptions entre ces nations dont l'une, par exemple (les Inuits), situe au dernier rang des priorités les droits territoriaux que toutes les autres placent au premier rang. L'analyse scientifique que présente cet ouvrage repose sur une enquête sur le terrain, sans doute le seul moyen de mieux connaître ces sociétés dont l'histoire n'est pas véritablement écrite, « histoire qui seule pourrait éclairer adéquatement la situation actuelle de chaque nation », précise l'auteure en conclusion.

La parole est donc aux historiens, qui ne disposent sans doute pas encore des outils nécessaires, mais on devine ce que cette problématique particulière peut engendrer comme problèmes vécus au quotidien dans chaque village, dans chaque famille. Or, c'est au sein de la famille que se vivent tous les grands enjeux aussi bien juridiques que moraux ou religieux.

Là-dessus le juriste Jean Pineau, en collaboration avec Marie Pratte, vient de faire paraître un ouvrage intitulé justement *La Famille*, qui traite des aspects juridiques et des conditions de formation du mariage, de l'union civile et de l'union de fait. Cet ouvrage a été couronné par le Prix Walter Owen 2008 décerné par le Barreau canadien qui souligne ainsi les mérites « d'un traité de base qui sera sûrement le point de référence privilégié en matière de droit de la famille au Québec pendant des années ».

Ces deux ouvrages savants intéresseront sûrement le démographe Hubert Charbonneau, qui semble plutôt occuper sa retraite à revenir sur son propre passé d'étudiant. Après *L'Europe à vélomoteur il y a un demi-siècle* qu'il co-signait avec Benoît Vaillancourt en 2006, il vient de faire paraître sous sa seule signature *Un été chez Franco à trois dollars par jour. Journal de voyage 1960* (Éditions Le Père des Haches).

Titre un peu trompeur puisque, avant de passer la frontière espagnole pour atteindre Barcelone, les deux comparses ont séjourné en Haute-Savoie et c'est peut-être la partie la plus intéressante de ce périple, tant les paysages autour du Mont Blanc séduisent le lecteur autant que celui qui nous les décrit, avec un certain lyrisme parfois. Ainsi cette description : « très encaissée, l'Arve coulant en son milieu, les conifères entourant les petites agglomérations, la vallée en auge est écrasée par la masse imposante des pentes abruptes tantôt verdoyantes, tantôt rocailleuses et, finalement, vers les hautes cimes, blanches de neige ». J'ai trouvé rafraîchissant ce livre



Suite page 5

INFORMATION

Courrier électronique : aprum@assoc.umontreal.ca; téléphone : (514) 343-7635

Équipe de rédaction : Jacques Boucher, Jean-Robert Derome, Jean Cléo Godin

Site Web de l'APRUM : <http://www.APRUM.UMontreal.CA>

Courrier : APRUM, Université de Montréal, C.P. 6128, succ. Centre-ville, Montréal, H3C 3J7

Infographie : François St-Pierre et Jean-Robert Derome

Note : les textes n'engagent que la responsabilité des auteurs

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec - Décembre 2008